

MAIRIE DE  
Châteauneuf-du-Pape



DEPARTEMENT DE  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE –EGALITE- FRATERNITE  
=====

**COMMUNE DE  
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 FEVRIER 2023**

**DELIBERATION N°07/2023**

Date de convocation :  <b>21 FEVRIER 2023</b>	<b>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept février à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL</b> de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de <b>Monsieur Claude AVRIL, Maire.</b>
Membres en exercice : <b>19</b> Membres présents : <b>19</b> Représentés : <b>0</b> Votants : <b>19</b> Pour : <b>19</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>	<b>Étaient présents</b> : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Monsieur Salvador TENZA, Madame Brigitte CLAPOT, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoint. Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Madame Nicole LONG, Monsieur Serge PALOMBA, Monsieur Jean-Marie ROYER, Madame Véronique RUSCELLI, Monsieur Michel GARCIA, Madame Laure GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Julien CELLIER, Monsieur Yannick FERAUD, Monsieur Pierre REVOLTIER, Conseillers Municipaux.
Acte publié sous forme électronique sur le site de la commune le : <b>03/03/2023</b>	<b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Michel GARCIA est désigné à l'unanimité.

**SAEJ : TARIFS MODULÉS POUR LE SÉJOUR ADOLESCENTS A VIAS DU 09 AU 14 JUILLET 2023**

**Rapporteur : Madame Céline KRAMER**

Le Service Animation-Enfance-Jeunesse organise pour les vacances d'Été 2023, un séjour pour 24 adolescents âgés de 11 à 17 ans.

Ce séjour encadré par 3 animateurs, se déroulera du dimanche 9 juillet au vendredi 14 juillet 2023 à Vias.

Le programme d'activités sur cette semaine, est le suivant :

Bouée Banane, Ballade et baignade en Catamaran, Parc Aquatique, Mer, Piscine  
Activités de loisirs.

Tarifs modulés pour le séjour en fonction du Quotient Familial pour les familles Châteauneuvoises et par adolescent :

QF < à 400€ → 140€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 120€
QF de 401 à 800 euros → 170€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 150€
QF de 801 à 1200 euros → 200€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 180€
QF de 1201 à 1600 euros → 230€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 210€
QF de 1601 euros et + → 260€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 240€

Le tarif pour les familles extérieures à la commune est fixé à 350€ par adolescent.

Le coût prévisionnel de ce séjour est de 8 482 euros. Il pourrait être financé de la façon suivante en se basant sur une participation moyenne demandée aux familles Châteauneuvoises de 140 euros / adolescent :

Part Familles Châteauneuvoises	4 241 €
Part Communale	4 241 €

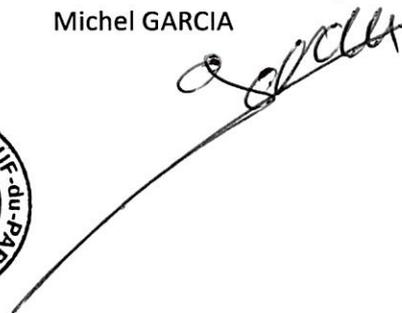
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**FIXE** la participation demandée aux familles Châteauneuvoises et aux familles extérieures à la commune, pour le séjour qui se déroulera du dimanche 9 juillet au vendredi 14 juillet 2023 à Vias, selon les tarifs modulés ci-dessus proposés,

**DIT** que Monsieur le régisseur de la régie du Service Animation-Enfance-Jeunesse sera chargé de l'encaissement des recettes selon les tarifs ci-avant arrêtés.

Le Maire,  
Claude AVRIL

Le Secrétaire de séance,  
Michel GARCIA



Le Maire,  
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat